

Affiché le 6-07-2023

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois le quatre juillet à 18h30, le Bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune de Ouézy sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL, Président.

Date de convocation
27.06.2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 10
Présents : 6
Votants 6

Etaient présents : MM. Philippe PESQUEREL, Claude FOUCHER, Mme Nathaly MONROCQ, M. Eric MARGERIE, Mme Régine ENEE, M. Laurent DECLERCK, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Patrice MARTIN, Mmes Marie-Françoise ISABEL, Alexandra LEPINAY, M. Jacques-Yves OUIIN.

Secrétaire de séance : M. Claude FOUCHER

Délibération n° 2023 / 8B

Objet : Travaux d'aménagement d'une passerelle et d'un cheminement piéton dans le marais de Moul-Chicheboville/Bellengreville/Vimont et demandes de subvention

Il est proposé d'adopter l'opération de travaux d'aménagement dans le marais de Moul-Chicheboville/Bellengreville/Vimont, espace naturel sensible, consistant en la réalisation d'une passerelle véhicule et la création d'un cheminement piéton au-dessus d'un fossé, pour un montant total de 34 543,63 € HT auprès de l'entreprise Lafosse & Fils et de solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 40 % et l'ensemble des subventions éligibles.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

↳ Adopte l'opération de travaux d'aménagement dans le marais de Moul-Chicheboville/Bellengreville/Vimont, espace naturel sensible, consistant en la réalisation d'une passerelle véhicule et la création d'un cheminement piéton au-dessus d'un fossé, pour un montant total de 34 543,63 € HT auprès de l'entreprise Lafosse & Fils ;

↳ Sollicite la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 40 % de la dépense et l'ensemble des subventions éligibles ;

↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Claude FOUCHER

Le Président,
Philippe PESQUEREL


